Commune de **BERTRANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BERTRANGE	SEANCE PUBLIQUE DU 02 FEVRIER 2024 *Date de l'annonce publique : 26.01.2024* *Date de la convocation des conseillers : 25.01.2024*

Présents: Mme Monique SMIT-THIJS, bourgmestre et M. Youri DE SMET, échevin
MM. Frank DEMUYSER, Guy WEIRICH, Marc LANG, Roger MILLER, Mme Nadine SCHARES, MM. Max AREND, Marc RAUCHS, Mme Yolande SCHUSTER, conseillers,
M. Georges FRANCK, secrétaire

Excusés : M. Frank COLABIANCHI, échevin, a donné procuration à M. Marc LANG pour voter en son nom (sauf pour le point 08.B.), Mmes Francine MORO-OLIVEIRA COSTA, conseiller, a donné procuration pour voter en son nom à M. Youri DE SMET (sauf pour le point 08.B.), Gabriella DAMJANOVIC, conseiller, a donné procuration pour voter en son nom à M. Roger MILLER (sauf pour le point 08.B.)

06.B. FIXATION DU RÈGLEMENT-TARIF POUR LE SERVICE DU REPAS SUR ROUES

Le conseil communal,

Revu sa délibération du 16.07.2021 portant approbation du règlement-tarif fixant le prix du repas pour les personnes bénéficiaires du service « Repas sur roues », délibération approuvée par le Ministère de l'Intérieur le 16.08.2021,

Considérant que le collège échevinal propose d'adapter le prix du repas sur roues pour le porter de 9,50 € à 11 € par repas,

Vu les articles 121 et 123 de la Constitution,

Vu les dispositions de l'article 107bis de la loi communale modifiée du 13.12.1988,

avec toutes les voix :

1. abroge le règlement-tarif du 16.07.2021 portant fixation du règlement-tarif du repas sur roues,

2. approuve le règlement du 02.02.2024 relatif à la redevance à payer pour la vente des « Repas sur roues » à livrer à domicile sur simple demande des clients en fixant le tarif à **11,00 € par repas**,

3. décide que le service sera facturé mensuellement, en fonction des repas commandés,

4. fixe l'entrée en vigueur du présent règlement au 01.01.2025,

5. transmet la présente à l'autorité supérieure aux fins d'approbation.

(suivent les signatures)
POUR EXPEDITION CONFORME
Bertrange, le 2 février 2024
Le Bourgmestre, Le Secrétaire,

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que la délibération du conseil communal du 2 février 2024 portant approbation du règlement-tarif pour le service du repas sur roues, approuvée par M. le Ministre des Affaires intérieures le 27 février 2024, a été publiée et affichée à partir de ce jour.

Bertrange, le 8 mars 2024

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire